



CONTRAT DE VILLE

2015-2020

**CAHIER DES CHARGES
APPEL à PROJETS 2018**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 29 JANVIER 2018

Préambule

Politique transversale et complémentaire des autres politiques publiques, la politique de la ville a l'ambition d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Chaque année, l'appel à projets du contrat de ville du Lamentin est lancé afin de faire émerger et de soutenir des initiatives qui permettent de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le document-cadre signé le 30 juin 2015 par tous les partenaires en responsabilités.

L'année 2017 qui clôture un cycle à mi-parcours, a été une année charnière pour cette politique. Un pré-bilan a déjà permis de mettre en lumière les 1ères pistes d'ajustement. Une évaluation plus complète permettra d'affiner ces tendances.

L'actualité de la politique de la ville sera marquée en 2018 par la mobilisation autour du plan national :
« 40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain »

A l'occasion des 40 ans de la politique de la ville, le gouvernement souhaite qu'un nouvel élan soit donné à cette politique essentielle à la cohésion nationale et territoriale.

Durant 08 mois, jusqu'en octobre 2018, un programme d'actions et d'animations sera déployé afin d'identifier et de valoriser les initiatives :

→qui parlent des quartiers, de leurs habitants et qui en renvoient une image positive : progrès accomplis, parcours de réussite, engagements des acteurs...

→qui montrent l'apport de la politique de la ville aux habitants, aux politiques publiques.

Ce programme est organisé autour de 02 axes :

-La labellisation des actions les plus innovantes ou remarquables

-l'organisation de rencontres nationales en région.

Les porteurs de projets susceptibles de bénéficier de la labellisation peuvent être des collectivités locales, des associations, des conseils citoyens, des bailleurs, des centres de ressources, des opérateurs culturels, des établissements scolaires etc...

Toutes les informations liées à la mise en place de ces dispositions seront diffusées dès le début du mois de janvier.

La programmation opérationnelle 2018 sera structurée autour de plusieurs points d'évolution et des axes prioritaires qui suivent :

La prise en compte de la participation des habitants dans le recensement et la formalisation d'actions répondant à leurs préoccupations

Conformément aux obligations légales, un conseil citoyen a été mis en place en géographie prioritaire. Installé officiellement en janvier 2017, il compte 20 membres (10 habitants et 10 socio-professionnels), à parité hommes/femmes. Cette instance démocratique doit permettre de garantir l'implication,² l'expression et la participation des habitants, à toutes les étapes et sur tous les volets de la dynamique contractuelle.

Pour ne pas retarder d'avantage son évolution, il a été retenu que le Conseil Citoyen soit adossé, dans un 1^{er} temps, au GIP DSU qui dispose du statut de structure juridique autonome.

Cette disposition présente l'avantage de faire bénéficier au conseil de l'appui technique et logistique du GIP, de son expérience et de son savoir faire.

Après une année de fonctionnement, il reste au conseil citoyen à relever de nombreux défis et notamment à présenter et à conduire des projets qui soient le reflet des préoccupations des habitants et des usagers des quartiers prioritaires.

A ce stade de son développement, l'instance se positionne comme force de propositions et cet appel à projets affiche les attentes exprimées par ses membres.

L'articulation des orientations du Contrat de ville avec les stratégies urbaines intégrées financées par les fonds européens

En janvier 2017, la Collectivité Territoriale de Martinique (autorité de gestion des fonds européens en Martinique) a confirmé la recevabilité du dossier présenté par la ville au titre du dispositif ITI (Investissement Territorial Intégré) Urbain. Cet outil s'inscrit dans le programme opérationnel (PO) FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) /FSE(Fonds Social Européen), 2014-2020 et constitue la traduction européenne des contrats de ville.

Il s'agit donc d'une approche pluri-fonds, pour répondre aux enjeux spécifiques des espaces urbains en difficultés, dans une perspective de développement durable et solidaire et de ré-équilibre. Elle permet, à travers un plan d'actions, d'articuler les stratégies urbaines intégrées financées par les fonds européens avec les orientations du contrat de ville, afin de maximiser l'effet levier des fonds européens pour les quartiers prioritaires.

Cette dimension européenne permettra :

→ de co-financer des actions prévues au titre du contrat de ville, notamment en matière de développement économique (création d'activités), d'emploi et de formation au bénéfice des 16-25 ans, les NEETs –Neither in Employment nor in Education and Training- (qui n'ont pas d'emploi, ne font pas d'étude et ne sont pas en formation)

→ d'ouvrir le contrat à des champs thématiques nouveaux.

Le pilotage opérationnel de l'ITI est confié au GIP DSU en qualité de « chef de file », organisme intermédiaire selon la terminologie européenne, qui reçoit délégation de tâches de l'autorité de gestion : accompagnement des porteurs de projets, animation du territoire, sélection des candidatures, suivi et contrôle des projets financés.

L'année 2018 aura valeur de test pour expérimenter les pratiques institutionnelles et opérationnelles à mettre en œuvre et assurer dans les meilleures conditions le déploiement de ces nouvelles ambitions. Les porteurs de projets seront informés du calendrier de mise en place de ces nouvelles dispositions.

4/Les priorités de financement de l'Etat en faveur du développement économique et de l'emploi

Les actions financées par les crédits spécifiques de l'Etat devront contribuer de façon significative au traitement des enjeux liés à la réduction des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et les autres quartiers.

Les efforts devront être poursuivis cette année sur la lutte contre le chômage, celui des jeunes en particulier, mais également en faveur de la promotion de l'initiative privée et de l'attractivité économique du Centre-Ville qui constitue une entité particulièrement sensible pour le développement des territoires prioritaires en périphérie, pour le développement de toute la ville.



1 – LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Elles sont structurées autour de 04 piliers :

- Cohésion sociale**
- Cadre de vie et renouvellement urbain**
- Emploi et développement économique**
- Valeurs de la république et citoyenneté**

A chaque pilier correspond des objectifs stratégiques et opérationnels.

Les projets devront par ailleurs intégrer impérativement les 03 axes transversaux ci- après :

- l'égalité femmes/hommes**
- la jeunesse**
- la lutte contre les discriminations**

2 – LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

La politique de la ville est une politique territorialisée. Ces financements spécifiques sont mobilisés au profit d'actions bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie du contrat de ville :

-1/les quartiers prioritaires, désignés « Frange ouest du Centre-Ville aggloméré »

Four-à-Chaux, Vieux-Pont, Calebassier/Floraindre, Centre-Ville



Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2018

-2/Les quartiers de veille : Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde, Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault

-La notion de « **quartier vécu** » permet de prendre en compte les structures et services implantés dans l'environnement des quartiers prioritaires ou de veille.

Les avantages qui sont associés à ces territoires sont décrits ci-après :

TYPE DE TERRITOIRE	IDENTIFICATION	AVANTAGES
<p><u>Quartier règlementaire</u> <i>Frangue Ouest du centre ville aggloméré, intégrant une partie des quartiers</i> <i>Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Centre-ville, Calebassier/Floraindre</i></p>	<p>Par décret du 30 décembre 2014 dénommant la frange ouest du CV aggloméré et correspondant précisément aux rues suivantes :</p> <p>Rue Emmanuel Courant, Impasse du Figuier, rue du Mirador, Léonard Bulver, du Campêchier, Léonce Boicoulin, Clémencin, du Four-à-Chaux, Gueydon, du Vieux-Pont, rue H. Pelage, du Franc-Jeu, Pierre Zobda Quitman, Victor Schoelcher, Léonce Bayardin, de la Paix, Capitaine des Marolles, Hardy de st-Homer, Ernest maugée, Ernest André, Place Emile Berlan, rue Arthur Cayol, du Gai Tafia, De la Marche, Emma Forbas, Des Barrières, rue Floraindre, de l'Abattoir, Léon Papin Dupont, Boulevard Amédée Despointes</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun -fléchage des crédits spécifiques Etat -Mobilisation des crédits spécifiques ville -Exonérations fiscales (entreprises, bailleurs sociaux)
<p><u>Quartier vécu</u> <i>Correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc...). Il conduit à identifier les institutions, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, qu'ils fréquentent</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pas de délimitation précise -Identification sous la forme d'un recensement des équipements et services correspondant (voir ci-dessous) 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun et crédits spécifiques, si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier règlementaire
<p><u>Quartier de veille</u> <i>Territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique</i> <i>-Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde,-Pelletier, Sarrault, Morne Pitault</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Identification dans le cadre du contrat -Pas nécessairement de contours précis 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation du droit commun -Mobilisation des crédits spécifiques Ville -Pérennisation du cadre méthodologique du PRE



PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1- Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

Démarches et dispositifs adossés (crédits pré-fléchés):

- ▶ **PRE-Programme de Réussite Educative-**
Relevant d'une convention spécifique GIP/CGET
- ▶ **CLAS-Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-**
Appel à projets spécifique lancé par la CAF-Pilotage interinstitutionnel
- ▶ **Ecole Ouverte**
Appel à projets spécifique lancé par le Rectorat

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Prévenir et traiter le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes</p>	<p>1-Assurer l'accompagnement du jeune public repéré en difficultés : → au moyen des dispositifs inter-institutionnels PRE, CLAS, Ecole Ouverte</p> <p>→ Par des réponses innovantes, complémentaires au droit commun</p> <p>2-Favoriser les interventions artistiques, culturelles, sportives et alternatives dans les établissements scolaires, sur le temps péri et extra scolaire, notamment les projets innovants et les dispositifs portés par la Direction des Affaires Culturelles</p> <p>3-Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes à l'école</p>
<p>Soutenir l'exercice des compétences parentales</p>	<p>1-Appuyer le renforcement des ressources dédiées au développement et à la valorisation des compétences parentales</p> <p>2-Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère</p> <p>3-Permettre la mise en œuvre, en proximité, d'actions de lutte contre l'illettrisme des parents</p>
<p>Apaiser le climat scolaire et améliorer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires</p>	<p>Prévenir et lutter contre les incivilités et les violences</p>



Axe 2- Aller vers la jeunesse des quartiers

Dispositif adossé:

- Opération Ville Vie Vacances- (voir dossier spécifique)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Mettre en place un projet d'intervention en direction des jeunes en rupture	-Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité, logement, santé....)
Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers	-Co-produire à l'échelle ville/quartier des animations adaptées aux attentes, besoins, fonctionnement de tous les jeunes (filles/garçons)
Remobiliser et favoriser l'insertion des jeunes décrocheurs	1-Favoriser le rapprochement avec les entreprises 2-Développer les expérimentations de remobilisation et d'insertion

Axe 3-Améliorer la vie de quartier et (re)créer du lien social

Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants des quartiers	-Soutenir les actions à vocation culturelle déployées au cœur des quartiers
Animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social	1-Favoriser les dynamiques locales de solidarités autour de thématiques structurantes (tournois inter-quartiers, accueil des nouveaux habitants, des personnes d'origine étrangère, initiatives inter-générationnelles ...) 2-Valoriser les ressources des quartiers : soutien aux initiatives portées par les habitants, renforcement du rôle des structures de proximité
Lutter contre l'exclusion des personnes vulnérables	-Développer et soutenir les actions en direction des personnes âgées améliorant la vie sociale et les services (transport, mobilité, soins, animation, commerces...)

7



Axe 4-Lutter contre les inégalités de santé

Démarche adossée:

-Atelier Santé Ville –

Conduite : CCAS, en articulation avec le Contrat Local de Santé

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer l'accessibilité de l'offre de santé	<ul style="list-style-type: none">1-Favoriser l'offre de soins de proximité, en accompagnant la création de centres ou de maisons de santé2-Améliorer le repérage des problématiques de santé3-Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de lutter contre le non-recours aux droits et assurer une meilleure couverture des publics4-Développer les activités d'accompagnement en faveur des jeunes, des adultes en souffrance psychique et leur famille5-Appuyer les actions de prévention menées dans les établissements scolaires
Améliorer l'équilibre alimentaire	<ul style="list-style-type: none">1-Soutenir les actions favorisant l'équilibre alimentaire2-Soutenir les initiatives de promotion de l'activité physique adaptée
Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques	<ul style="list-style-type: none">1-Soutenir les actions de sensibilisation aux dangers des addictions2-Encourager les actions de prévention des conduites à risques, notamment la cyber-violence3-Sensibiliser les jeunes et professionnels sur les violences faites aux femmes, la prostitution déguisée, le viol, l'inceste4-Agir dans le domaine de la prévention routière, notamment pour les 02 roues

PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1-Améliorer la qualité urbaine

Démarche adossée :

-GUP-Gestion Urbaine de Proximité

(Démarche en cours→Quartiers : Centre-Ville, Place d'Armes et Pelletier)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>1 .Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et améliorer leur image</p> <p>2.Responsabiliser et impliquer les habitants pour améliorer la qualité des espaces publics</p>	<p>-Soutenir et développer des actions collectives d'occupation de l'espace public pour une ré-appropriation positive par les habitants</p> <p>→par le traitement des paysages et espaces verts : jardins créoles, fleurissement, opérations de nettoyage, traitement des dents creuses et autres espaces délaissés...</p> <p>→Par la pratique artistique et culturelle : journée du patrimoine, portrait de quartier</p> <p>→Par des actions de communication : rallye découverte, signalétique</p> <p><u>Secteurs prioritaires</u> : Four-à-Chaux et Centre-Bourg</p>

Axe 2. Intervenir sur l'habitat afin de poursuivre la transformation des quartiers

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Améliorer le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne</p>	<p>Organiser l'information en direction des habitants sur La mise aux normes d'habitabilité, sur les règles d'entretien, de sécurité (locaux, terrain)</p>



PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 1-Soutenir le développement économique et accompagner durablement la création d'entreprises dans les quartiers

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants	1-Stimuler l'initiative privée en favorisant la création d'entreprise en soutenant les structures qui suscitent et accompagnent l'émergence et le suivi des projets d'entrepreneuriat (service d'amorçage de projets) 2-Faciliter la création d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire en développant l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers, notamment au titre de la filière que représente la Silver Economy (loisirs, transports, alimentation, sécurité, santé, habitat...) 3-Favoriser l'artisanat dans les quartiers en valorisant les savoir-faire et les compétences des habitants
Accompagner la revitalisation commerciale au Centre-Ville	-Développer l'accompagnement à la modernisation, l'installation et à la reprise d'activités
Axe 2-Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers	
Lever les freins à l'accès à l'emploi	1-Développer l'accompagnement individualisé, dans une logique de parcours plus spécifiquement en faveur des 16-30 ans 2-Contribuer au développement des activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire qui répondent aux besoins du territoire et favoriser l'accès des habitants des quartiers aux emplois générés 3-Répondre aux difficultés sociales et professionnelles des habitants, grâce aux outils de l'Insertion par l'Activité Economique 4-Faciliter l'accès à l'emploi des femmes 5-Faciliter l'accessibilité des habitants des quartiers aux zones d'emploi et de services
Développer les liens avec le monde économique	1-Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi des quartiers avec les entreprises qui embauchent 2-Développer les interventions en milieux scolaires pour faire connaître le monde de l'entreprise et ses attendus 3-Sensibiliser le monde de l'entreprise à la prévention, à la lutte contre les discriminations

PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE / CITOYENNETE

<p>Mobiliser les dispositifs permettant une meilleure connaissance des institutions</p>	<p>-Développer les projets permettant une meilleure connaissance par les habitants des institutions, de leurs projets, en utilisant les supports adaptés</p>
<p>Développer les actions sur les valeurs de la République et la citoyenneté répondant au fonctionnement et à la réalité des jeunes</p>	<p>-Proposer des actions visant à lutter contre les incivilités (dépassement de vitesse en agglomération, nuisances sonores,...), à sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs</p>
<p>Véhiculer des valeurs de citoyenneté à travers la pratique sportive</p>	<p>1-Mobiliser les jeunes autour de supports médias sur des thématiques ciblées</p> <p>2-Prévenir la radicalisation des jeunes (en les informant, en sensibilisant les parents...)</p>
<p>Valoriser les associations comme lieu d'apprentissage de la démocratie</p>	<p>-Développer les compétences des encadrants associatifs afin de renforcer, dans les pratiques sportives, la dimension citoyenne et le respect des règles du vivre ensemble</p>



GUIDE DU DOSSIER DE SUBVENTION

VOTRE PROJET PEUT-IL BENEFICIER D'UNE SUBVENTION ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- les associations (loi 1901), dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées, à jour de leurs cotisations fiscales et sociales et possèdent un numéro SIRET
- les personnes morales de droit public, comme privé : établissements publics et autres organismes sans but lucratif

Les propositions d'action et leur mise en œuvre devront répondre à un certain nombre d'attentes qui seront évaluées lors de l'instruction du dossier :

- 1/Cibler les habitants des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille
- 2/Répondre à un besoin avéré du ou des territoires concernés
- 3/ S'inscrire dans les objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets
- 4/Etablir les éléments de diagnostic, définir clairement les indicateurs et la méthode d'évaluation au regard des objectifs et des résultats attendus
- 5/Se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Le budget opérationnel de l'action est présenté sur l'année civile. Seuls cas particuliers : les projets adossés au calendrier scolaire
- 6/Porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement global de la structure
- 7/Faire apparaître la complémentarité des financements.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour tout nouveau projet, il vous est demandé de prendre impérativement contact avec le GIP DSU avant de déposer votre demande.

Il est en effet nécessaire de vérifier avec nos services la recevabilité de la demande au regard de spécificités des financements « Politique de la ville »

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au : 29 janvier 2018

Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date



LES DOCUMENTS A FOURNIR :

Téléchargeables sur le site internet de la ville du Lamentin à la page suivante :

<http://www.mairie-lelamentin.com/dhtml/home.php?id=10115>

► 1/Dossier de demande de subvention modèle Cerfa et/ou dossier « Ville Vie Vacances »

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Remplir une fiche par projet.

Les dossiers peuvent être complétés en annexe par tout document que vous souhaitez adjoindre à l'appui de votre demande (rapports, note d'opportunité...)

Dispositif Ville Vie Vacances : le présent appel à projet intègre les actions relevant de ce programme. Les dossiers seront donc examinés en même temps. Les porteurs de projet ayant réalisé un projet durant la période des vacances 2017, se référeront à l'échéance indiquée dans la convention attributive de subvention pour la production du bilan

► 2/Pour les porteurs ayant bénéficié de subvention(s) en 2017, qui souhaitent reconduire un projet et/ou solliciter de nouvelles demandes, le dossier « Bilan opérationnel et financier» ou le « bilan temporaire » de l'action 2017 si le projet n'est pas terminé.

Les documents doivent être visés par le Président et le trésorier de l'association ou par le représentant légal.

Concernant les projets qui sont ne pas achevés, les dossiers seront étudiés, sous réserve de l'examen des motifs qui justifient cette réalisation partielle.

L'absence de bilan final ou intermédiaire est un motif de non-éligibilité du projet.

► Pour une demande de renouvellement, fournir :

-Le plus récent rapport d'activités approuvé par l'AG

-Les comptes approuvés par l'AG du dernier exercice clos

-Tous les autres documents nommés en première demande ayant subi des changements (ex : changement de RIB)

LES REGLES DE FINANCEMENT

-Les subventions octroyées par le Contrat de Ville s'inscrivent **en complémentarité des crédits du droit commun** de l'ensemble des partenaires. Les porteurs de projets sont donc invités à afficher **clairement** dans leur budget leur sollicitation aux autres financeurs auprès desquels ils déposeront leur demande de financement, **sauf pour la CACEM et l'ARS (dossiers adressés à ces 02 institutions par le GIP).**

-Le budget de l'action doit être distinct du budget prévisionnel de la structure

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles

13



Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2018

-Prise en compte des frais de structure

Les frais de structure ne pourront dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Pour le calcul des charges, il y a lieu de prendre en considération:

-les charges directes appelées aussi « frais de fonctionnement » ; ce sont les charges directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action,

-les charges indirectes appelées aussi « charges de structure » ou « frais généraux » qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation. Ces frais ne sont pas imputables à une action et doivent être calculées selon une règle de répartition (postes administratifs, loyer, assurance..). La clé de répartition doit être clairement établie pour l'ensemble des actions portées par la structure.

-Valorisation du bénévolat et des mises à disposition

Les actions faisant appel au bénévolat et à une mise à disposition de locaux et/ou de matériels doivent faire l'objet d'une valorisation comptable et intégrer le budget prévisionnel de l'action (compte 87 « contributions volontaires ») afin de permettre l'appréciation du coût total réel des actions.

A QUI VOUS ADRESSER ?

Les membres de l'équipe opérationnelle du CDV se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour assurer une mission de conseil et d'assistance au montage de projets.

GIP DSU Le Lamentin – 14, boulevard Fernand Guillon/97 232 Le Lamentin- ☎: 05 96 50 85 57 - 📠: 05 96 56 17 64
Marièle IPHAINE, Directrice du GIP miphaine@mairie-lelamentin.fr
Kévin CRETINOIR, Chargé de mission développement urbain kcretinoir@mairie-lelamentin.fr
Nathalie STEPHANIE VICTOIRE, Assistante de Direction nstephanievictoire@mairie-lelamentin.fr
<u>CASE (Centre D'action sociale et Educative) de Pelletier :</u> Jacqueline BOUTANT, Directrice jboutant@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 65 01 63
<u>CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)</u> Sébastien GABRIEL, coordonnateur de l'Atelier Santé Ville sgabriel@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 66 68 82
<u>Autre contact : Sonia REZAIRE</u> Déléguée du Préfet à la politique de la ville sonia.rezaire@martinique.pref.gouv.fr ☎:05 96 39 49 46



OU DEPOSER LE DOSSIER ?

Dossiers papiers

Un original de chaque dossier de demande de subvention et le dossier de bilan de l'action N-1 sont à remettre signés au secrétariat du GIP/DSU.

Dossiers numériques

En complément du dossier papier, une version informatique des dossiers de demande de subvention et des dossiers bilans doit se faire impérativement par mail à l'adresse suivante :

GIP-DSU@outlook.fr

COMMENT SAVOIR SI VOTRE PROJET A ETE RETENU ?

Si votre projet a été retenu, vous recevrez un courrier de notification dans la semaine suivant la décision de l'assemblée délibérante du GIP.

Ci-après, à titre indicatif, le calendrier que les partenaires souhaitent adopter.

- 1/Dépôt des dossiers de demande de financement et des bilans :29 janvier
- 2/Avis en comité technique après instruction par les différents partenaires :semaine 08
- 3/Examen et Validation du programme d'actions et des financements
spécifiques par le Comité de pilotage et l'AG du GIP :semaine 11
- 4/Notification d'attribution des financements par le GIP :semaines 11 et 12

